

**Communauté de Communes  
Thiers Dore et Montagne**

Conseillers en exercice :  
**58**  
Conseillers présents :  
**47**  
Suppléants ayant voix  
délibérantes :  
**4**  
Conseillers représentés :  
**6**  
Total votants :  
**57**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 septembre 2017 A 18H30**

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président. Date de la convocation : 13 septembre 2017

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 21 septembre 2017 à 18h30, Avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

**Conseiller.e.s présent.e.s :**

Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean Pierre DUBOST, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Marc DELPOSEN, André IMBERDIS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean Louis GADOUX, Aline LEBREF, Ghislaine DUBIEN, Beatrice ADAMY, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Philippe OSSEDAT, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Paul PERRIN, Serge THEALLIER, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Paul SABATIER, Hélène BOUDON, Gérard BAUREZ, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Thierry DEGLON, Claude GOUILLON-CHENOT, Françoise SCHULZ, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean François DELAIRE, Pierre ROZE.

**Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :**

Jeannine SUAREZ à Christiane SAMSON  
Bernard VIGNAUD à Tony BERNARD  
Claude NOWOTNY à Stéphane RODIER  
Abdelhraman MEFTAH à Nicole GIRY  
Martine MUNOZ à Thierry BARTHELEMY  
Marie-Noëlle BONNARD à Paul SABATIER

**Conseiller.e.s absent.e.s :**

Ludovic COMBE  
Philippe BLANCHOZ  
Thomas BARNERIAS  
Didier ROMEUF  
Carine BRODIN

**Conseiller.e.s suppléant.e.s ayant voix délibérantes :**

Christine PETRUCCI  
Stéphanie BERNARD  
Arlette RELIER  
Joëlle MYE

**Secrétaire de séance :** Hélène BOUDON

**Adhésion à Atmo AuRA  
DELIBERATION N° 20170921-21**

**Rapporteur : Jean-François DELAIRE, Vice-Président**

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne (CCTDM), et notamment sa compétence optionnelle « Protection et mise en valeur de l'environnement »,

Le rapporteur explique qu'Atmo Auvergne-Rhône-Alpes (Atmo AuRA) est l'observatoire régional agréé pour la surveillance et l'information sur la qualité de l'air. Cette association est issue de la fusion, en 2016, des observatoires régionaux ATMO Auvergne et Air Rhône-Alpes.

Comme toute Association Agréée de Surveillance de la Qualité de l'Air (AASQA), sa vocation est de mesurer et étudier la pollution atmosphérique au niveau de l'air ambiant.

Atmo AuRA structure son activité autour de 5 missions fondamentales :

- observer, *via* un dispositif de surveillance chargé de la production, la bancarisation et la dissémination de données de référence sur la qualité de l'air ;
- accompagner les décideurs dans l'élaboration et le suivi des plans d'actions à moyen et long termes sur l'air et les thématiques associées (énergie, climat, nuisances urbaines) comme en situations d'urgence (épisodes de pollution, incidents ou accidents industriels) ;
- communiquer auprès des citoyens et les inviter à agir en faveur d'une amélioration de la qualité de l'air ;
- anticiper en prenant en compte les enjeux émergents de la pollution atmosphérique et les nouvelles technologies par la mise en place de partenariats dans le cadre d'expérimentations, d'innovations ou de programmes européens ;
- gérer la stratégie associative et l'animation territoriale, organiser les mutualisations en veillant à la cohérence avec le niveau national.

La rapporteur précise qu'au-delà de la fourniture obligatoire des données publiques qu'elle collecte (inventaires, cartographies, fiches territoriales), Atmo AuRA propose aux collectivités adhérentes un accompagnement fin lors de l'élaboration de leur Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) : aide à la rédaction du cahier des charges, rédaction d'une partie du diagnostic, participation à la concertation, aide aux choix des objectifs, analyse des effets des actions sur la qualité de l'air et conduite d'expertises locales. C'est pourquoi, elle s'inscrit dans l'«accompagnement départemental» proposé avec l'Auhme et le Département du Puy-de-Dôme - délibération n°20170921-20.

Il propose donc au Conseil Communautaire d'adhérer à Atmo AuRA, en 2018, pour une cotisation de 0,1724 €/habitant, conformément à la proposition du bureau communautaire du 12 septembre 2017.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** d'adhérer à Atmo AuRA au titre de l'année 2018,
- **Désigne** Jean-François DELAIRE comme représentant de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne au sein de l'association.

TOTAL VOTANTS :	57 =	Conseillers Présents : 51	+	Représentés : 6	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMEES :	57 =	Pour : 57		Contre : 0	
Abstention : 0					

Pour ampliation certifiée conforme,  
Le Président,

Tony BERNARD,  
Maire de Châteldon

